



## Déchets acceptés à la déchetterie des Quiess à Saxon



- Canettes de boissons, tubes alimentaires, couvercles de pots de yogourt.
- Barquettes de plats cuisinés et de cuisson, d'aliments pour animaux, feuille d'alu
- Petites pièces en aluminium et tous les autres emballages portant le sigle du recyclage de l'alu



Toutes les piles et accumulateurs usagés (excl. batteries de véhicules)



Petites et grandes bouteilles de boissons en PET portant le sigle PET-Recycling officiel



Papier et carton (sans emballage plastique)



- Toutes les bouteilles en verre comme les bouteilles de boissons, de bière, de vin, d'huile et de vinaigre
- Tous les emballages alimentaires en verre portant le sigle du verre recyclable : bocaux de confiture, yogourts, cornichons, épices, etc



- Les boîtes de conserve (aussi vernies et imprimées) ainsi que leur couvercle en fer-blanc ou en tôle d'acier.
- Les couvercles en tôle de bouteilles, pots de confiture, etc.



Textiles et chaussures (non abîmés)



- Sources lumineuses dont l'élimination est obligatoire : tubes lumineux (néon), lampes à économie d'énergie, LED et tous les types de lampes haute et basse pression.
- Luminaires (p. ex. lampadaires).



- Huiles de friture et alimentaires.
- Huile pour moteur, lubrifiants.



- Déchets de jardin
- Déchets de cuisine et restes d'aliments



Electronique de bureau et de loisirs (écrans, ordinateurs, etc.), petits appareils électriques, gros appareils électroménagers







Inertes propres (terre, carrelage, pierres, tuiles, céramiques, porcelaine, briques, bacs à fleurs, verre plat, etc.), les cendres et la suie



Déchets encombrants (> 60 cm x 60 cm)



Ferraille, les tôles, les cuves, les chaises, etc.



Bois usagé: mobilier, bois de charpente, planches, palettes, etc.



Capsules en aluminium



Pneus (dépôt payant)



Déchets spéciaux, les matières inflammables, les matières radioactives, toxiques, corrosives, produits chimiques, poisons, eau de Javel, diluants, etc. (dépôt payant)

Déchets refusés à la déchetterie des Quiess à Saxon	
	Les déchets de la construction et déchets assimilés
	Les déchets d'amiante et produits contenant des fibres d'amiante, libres ou libérales
	Les épaves de véhicules ou d'engins, les pneus spéciaux (poids lourds, agricoles, professionnels, souillés, peints ou dégradés)
	Les déchets carnés, d'abattoir et les cadavres d'animaux
	Les bonbonnes de gaz et les extincteurs non dégazés
	Les matières explosives, armes et munitions
	Les décombres d'incendie ou de catastrophe
	Les déchets d'activité des soins médicaux ou vétérinaires et de la recherche associée ainsi que les déchets à risque infectieux (pansements, seringues) et les matières infectieuses

Cette liste n'est pas limitative et pourra être précisée par le Conseil communal.